

PORTRAIT DE LA COMMUNE

Mars-la-Tour

Département
MEURTHE-ET-MOSELLE(54)
Population (2019)
895

Surface
12.9 km²
Densité (2019)
69.2 hab/km²

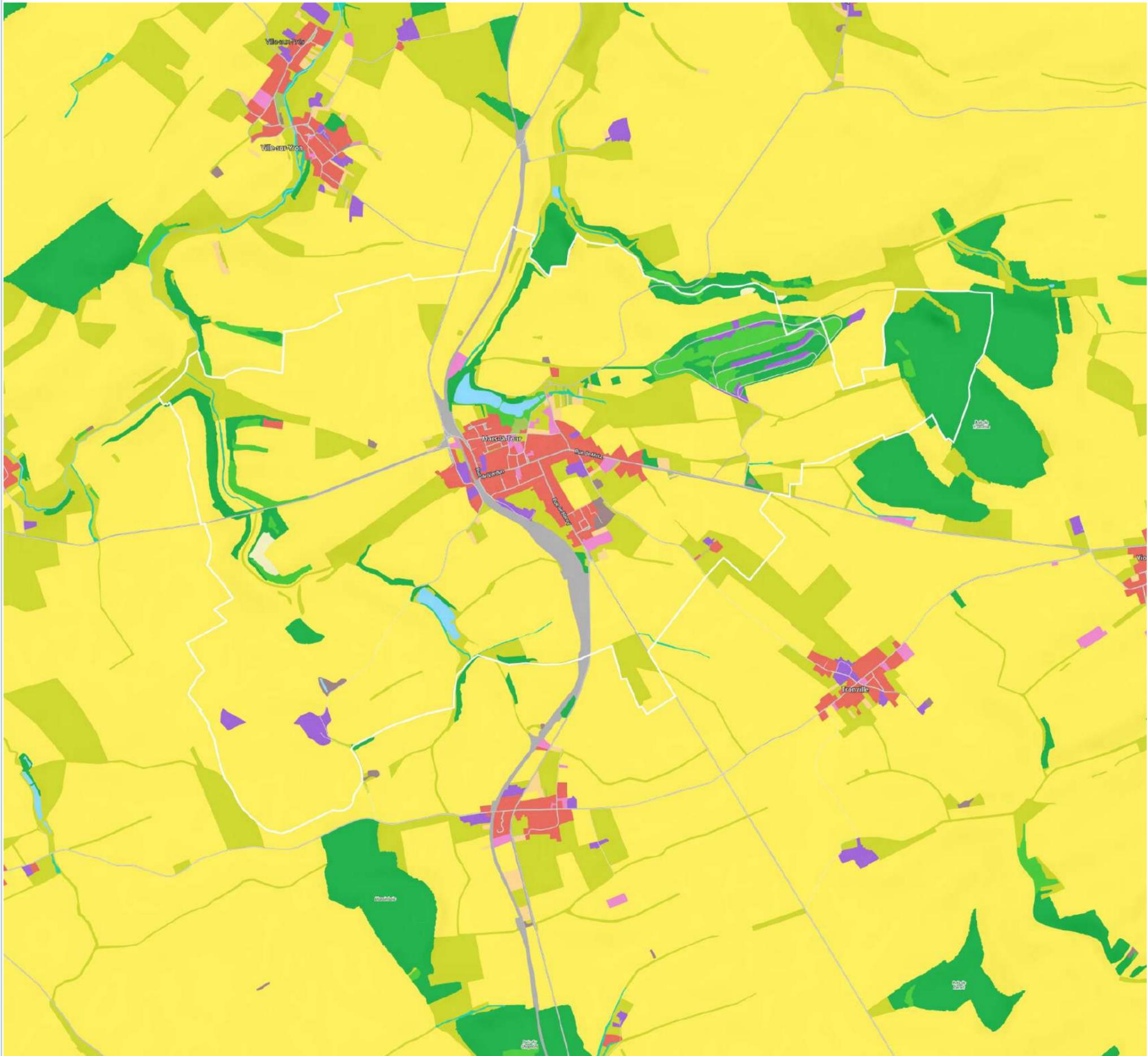


INSEE : 54353 - Statut de la commune : commune non chef-lieu

Les informations proposées sont extraites de la BD OCS Grand Est. Elles constituent un outils d'aide à la décision en illustrant les évolutions du couvert et de l'usage du sol.

L'occupation du sol en 2021

OCS Grand Est niveau 2



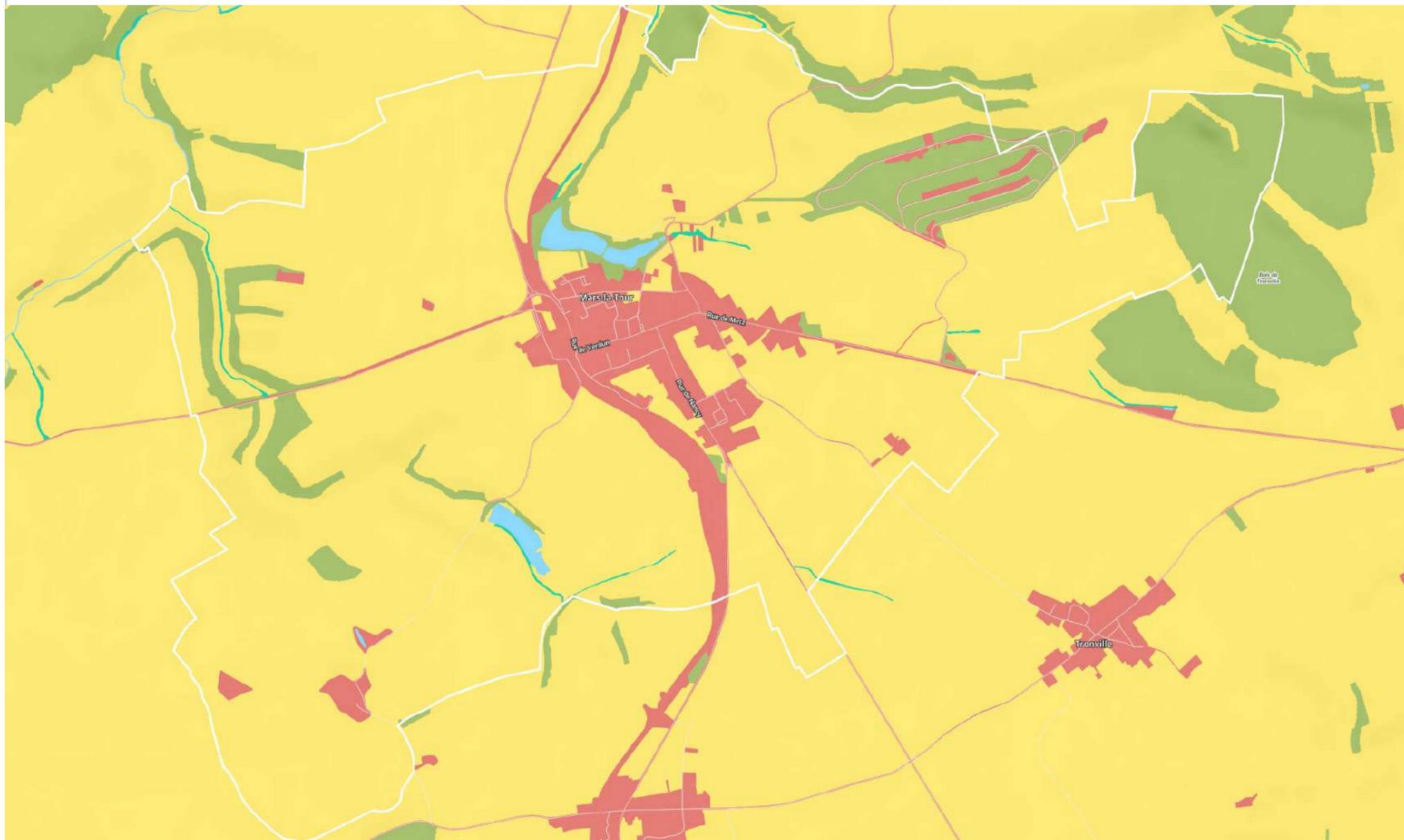
- | | |
|---|--|
| ● Habitat | ● Cultures permanentes |
| ● Équipements et infrastructures collectives | ● Autres zones agricoles |
| ● Activités économiques | ● Forêts |
| ● Infrastructures et superstructures des réseaux de transport | ● Formations naturelles herbacées ou arbustives |
| ● Espaces verts urbains | ● Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation |
| ● Espaces en mutation | ● Milieux naturels liés à l'eau |
| ● Espaces ouverts urbains | ● Surfaces en eau |
| ● Terres arables | |

PORTRAIT DE LA COMMUNE
Mars-la-Tour

Données de référence OCS Grand Est 2010 (PVA 2010)
Données observées OCS Grand Est 2021 (PVA 2022)

L'occupation du sol en 2021

OCS Grand Est niveau 1



Principaux types de paysage en 2021

OCS Grand Est niveau 1

	Mars-la-Tour (en ha)	(en %)	CC Mad et Moselle (en %)
Emprises urbaines	115.89	8.96	6.09
Emprises agricoles	1 022.64	79.05	57.55
Espaces forestiers et semi-naturels	141.69	10.95	34.90
Milieux naturels liés à l'eau	3.59	0.28	0.44
Surfaces en eau	9.8	0.76	1.01

Évolution de l'occupation du sol entre 2010 et 2021

OCS Grand Est niveau 2

	Mars-la-Tour (en ha)	(en %)	CC Mad et Moselle (en %)
Habitat	+2.86	+6.80	+4.27
Équipements et infrastructures collectives	+1.45	+29.58	+4.35
Activités économiques	-0.24	-1.54	+6.91
Infrastructures et superstructures des réseaux de transports	+0.03	+0.08	+4.67
Espaces verts urbains	-0.51	-23.16	-2.95
Espaces en mutations	+0.62	+17.41	-4.54
Espaces ouverts urbains	+15.11	+1.76	+1.83
Terres arables	+0.15	+3.17	+2.22
Cultures permanentes	-19.72	-11.95	-8.44
Autres zones agricoles	-2.52	-2.37	-1.38
Forêts	-0.59	-1.69	+5.44
Formations naturelles herbacées ou arbustives	3.22	0.00	+54942.66
Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	+0.15	+4.35	+14.50
Milieux naturels liés à l'eau	0	0.00	-4.05
Surfaces en eau	0	0.00	0.00

Gains et pertes entre 2010 et 2019

OCS Grand Est niveau 1

	Pertes	Gains	Net
Emprises urbaines	-0.76	+3.05	+2.29
Emprises agricoles	-3.47	+0.93	-2.54
Espaces forestiers et semi-naturels	-0.43	+0.53	+0.1
Milieux naturels liés à l'eau	-0	+0.15	+0.15
Surfaces en eau	-0	+0	0

Gains et pertes entre 2019 et 2021

OCS Grand Est niveau 1

	Pertes	Gains	Net
Emprises urbaines	-0.13	+2.05	+1.92
Emprises agricoles	-2.05	+0.13	-1.92
Espaces forestiers et semi-naturels	-0	+0	0
Milieux naturels liés à l'eau	-0	+0	0
Surfaces en eau	-0	+0	0

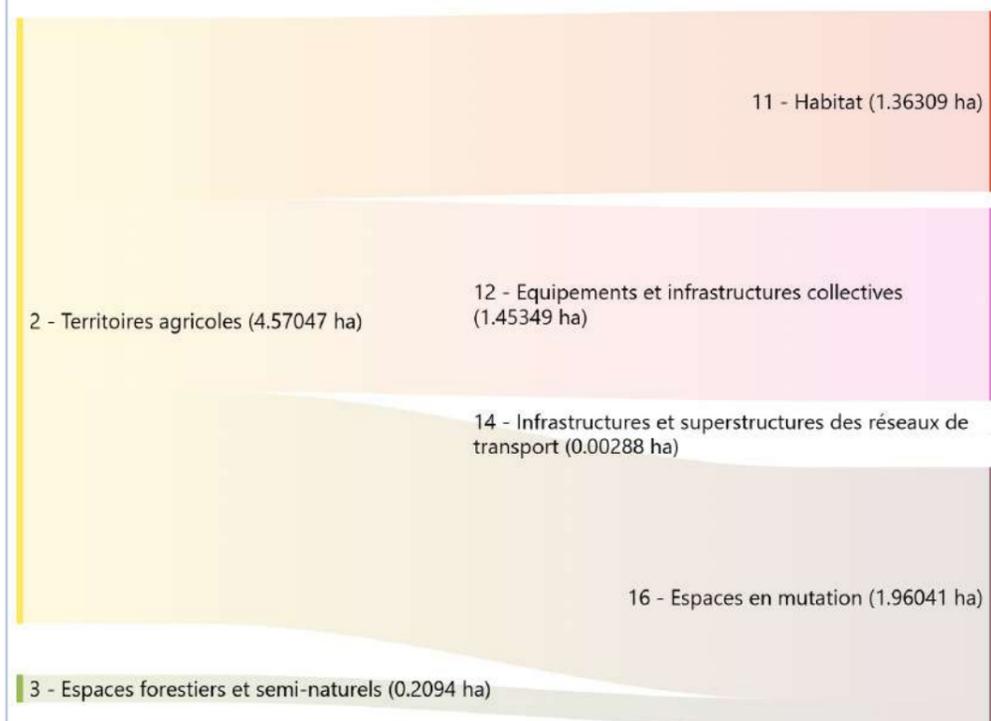
Mutation du paysage entre 2010 et 2021

OCS Grand Est niveau 2



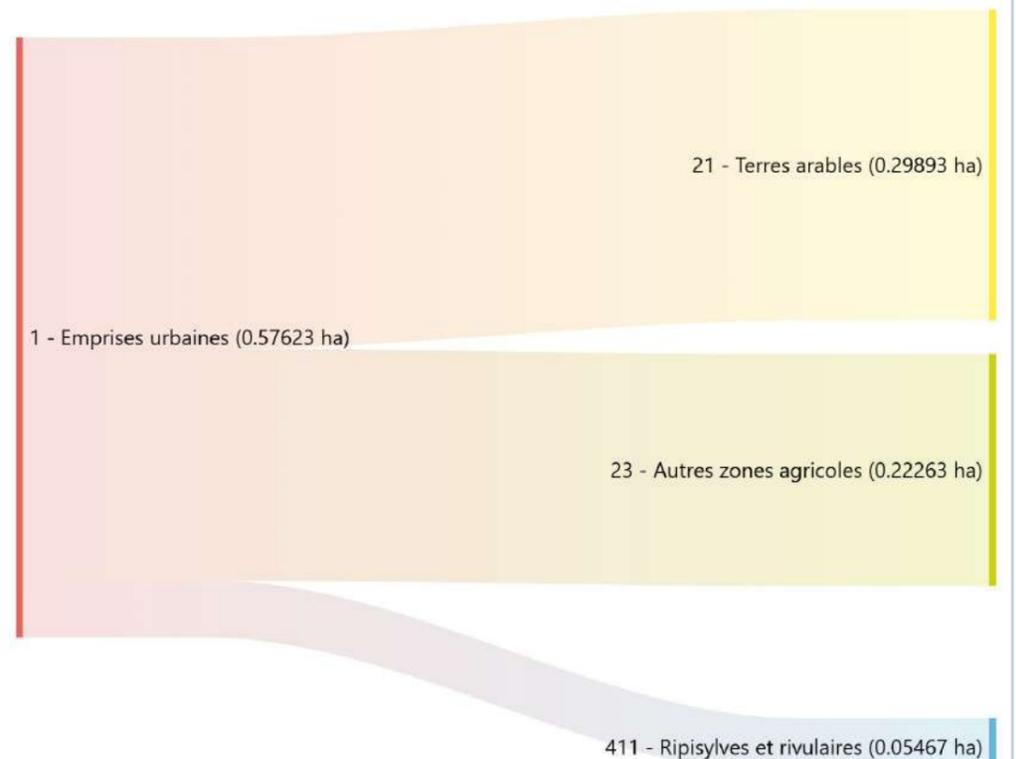
Mutations des espaces agricoles naturels et forestiers vers des espaces urbanisés entre 2010 et 2021

OCS Grand Est du niveau 1 vers le niveau 2



Mutations des espaces urbanisés vers des espaces agricoles naturels et forestiers entre 2010 et 2021

OCS Grand Est du niveau 1 vers le niveau 2



L'imperméabilisation des sols urbanisés en 2021

OCS Grand Est niveau 5



Répartition des postes de perméabilité en 2021

Répartition des postes du niveau 5

	Mars-la-Tour (en ha)	(en %)	CC Mad et Moselle (en %)
● Imperméable bâti	16.13	1.25	0.76
● Imperméable non bâti	25.29	1.96	1.44
● Perméable urbain	74.48	5.76	3.89

Évolutions entre 2010 et 2021

OCS Grand Est niveau 5

	Mars-la-Tour (en ha)	(en %)	CC Mad et Moselle (en %)
● Imperméable bâti	+1.33	+8.95	+6.4
● Imperméable non bâti	+0.04	+0.15	+0.15
● Perméable urbain	+2.84	+3.97	+3.97

L'imperméabilisation

L'imperméabilisation des sols correspond au recouvrement d'un sol par un matériau imperméable (tel que l'enrobé ou le béton), qui réduit la capacité d'infiltration de l'eau.

Source : Définition guide ville perméable issue du guide technique du SDAGE - Mars 2017

L'OCS Grand Est propose une photo-interprétation des sols pour les emprises urbaines.

PORTRAIT DE LA COMMUNE
Mars-la-Tour

 Données de référence OCS Grand Est 2010 (PVA 2010)
 Données observées OCS Grand Est 2021 (PVA 2022)

Consommation d'espace en 2021



Répartition des classes ENAF / Espaces urbanisés en 2021

Répartition des postes du niveau 1

	Mars-la-Tour (en ha)	(en %)	CC Mad et Moselle (en %)
● ENAF	1 190.41	92.02	94.48
● Espace urbanisé	103.22	7.98	5.52

Évolution des variations ENAF / Espaces urbanisés de 2010 à 2021

Gains et pertes des postes du niveau 1

	Mars-la-Tour (en ha)	(en %)	CC Mad et Moselle (en %)
● ENAF	-4.18	-0.35	-0.23
● Espace urbanisé	+4.18	+4.22	+4.1

Les ENAF / Espaces urbanisés

Au sens de la loi Climat et résilience, « La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné ».

Source : Article 194 III, 5° de la loi Climat et résilience complété par la loi du 20 juillet 2023

Les Espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) comprennent :

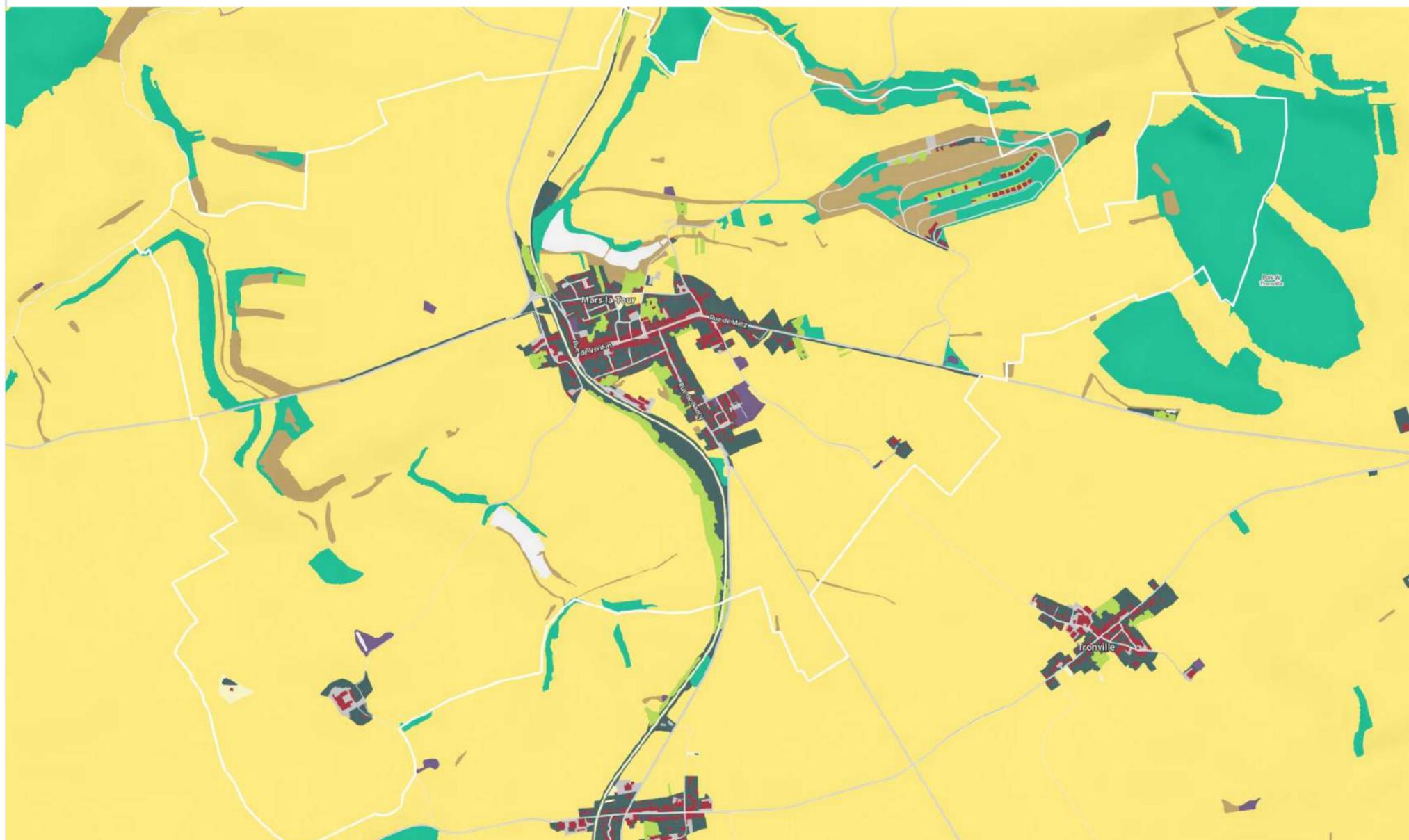
- les Emprises agricoles (Poste 2 NIV1) ainsi que le bâti isolé en zone agricole ou naturelle (Poste 1130 NIV4), les exploitations agricoles (Poste 1330 NIV4) et les espaces libres en milieu urbain (Poste 1140, NIV4)
- les espaces forestiers et semi-naturels (Poste 3 NIV1)
- les milieux naturels liés à l'eau (Poste 4 NIV1)
- les surfaces en eau (Poste 5 NIV1)

Les bassins artificiels (Poste 5130 Niv4) ne sont pas considérés comme des ENAF.

La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

La consommation en espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2010 et 2021 pour Mars-la-Tour représente une surface de 4.18 ha, soit une évolution des espaces urbanisés de +4.22%.

Loi Climat Résilience (LCR) en 2021



Répartition des classes LCR en 2021

Niveau 1

	Mars-la-Tour (en ha)	(en %)	CC Mad et Moselle (en %)
1 - Artificialisé	98.7	7.63	5.49
2 - Non artificialisé	1 194.92	92.37	94.51

Évolution des classes LCR de 2010 à 2021

Niveau 1

	Mars-la-Tour (en ha)	(en %)	CC Mad et Moselle (en %)
1 - Artificialisé	+4.73	+5.03	+5.01
2 - Non artificialisé	-4.73	-0.39	-0.28

Répartition des classes LCR en 2021

Niveau 2

	Mars-la-Tour (en ha)	(en %)	CC Mad et Moselle (en %)
1 - Imperméable Bâti	16.13	1.25	0.76
2 - Revêtement imperméable	24.89	1.92	1.39
3 - Sols compactés, matériaux minéraux ou organiques	5.58	0.43	0.34
4 - Végétation herbacée des surfaces artificialisées (urbaines)	47.57	3.68	2.8
5 - Surfaces artificialisées (urbaines) en chantier ou abandonnées	4.53	0.35	0.2
6 - Sols nus naturels ou d'activité extractive, eau, glace	9.8	0.76	1.05
7 - Surfaces agricoles en friche ou non, aquaculture, pêche	1 015.51	78.5	57.21
8 - Surfaces végétalisées à usage sylvicole	103.98	8.04	31.09
9 - Surfaces végétalisées en habitat naturel	48.44	3.74	4.6
10 - Autres surfaces végétalisées	17.19	1.33	0.57

Évolution des classes LCR de 2010 à 2021

Niveau 2

	Mars-la-Tour (en ha)	(en %)	CC Mad et Moselle (en %)
1 - Imperméable Bâti	+1.33	+0.1	+0.05
2 - Revêtement imperméable	+0.28	+0.02	+0.05
3 - Sols compactés, matériaux minéraux ou organiques	+0.1	+0.01	+0.04
4 - Végétation herbacée des surfaces artificialisées (urbaines)	+2.61	+0.2	+0.16
5 - Surfaces artificialisées (urbaines) en chantier ou abandonnées	+0.41	+0.03	-0.03
6 - Sols nus naturels ou d'activité extractive, eau, glace	0	0	-0.03
7 - Surfaces agricoles en friche ou non, aquaculture, pêche	-3.95	-0.31	-0.13
8 - Surfaces végétalisées à usage sylvicole	-2.52	-0.2	-0.43
9 - Surfaces végétalisées en habitat naturel	+2.27	+0.18	+0.34
10 - Autres surfaces végétalisées	-0.52	-0.04	-0.01

Artificialisation

Les objectifs de développement durable du Code de l'urbanisme sont fixés et évalués en considérant comme :

- Artificialisée une surface dont les sols sont soit imperméabilisés en raison du bâti ou d'un revêtement, soit stabilisés et compactés, soit constitués de matériaux composites (postes 1 à 5 de la nomenclature LCR)

- Non artificialisée une surface soit naturelle, nue ou couverte d'eau, soit végétalisée, constituant un habitat naturel ou utilisée à usage de cultures (postes 6 à 10 de la nomenclature LCR)

Article 192 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

L'évolution des surfaces artificialisées et des surfaces non artificialisées

En 2021, la surface artificialisée pour Mars-la-Tour représentait une surface de 98.7 ha soit 7.63% du territoire. Entre 2010 et 2021, la différence entre les surfaces artificialisées et les surfaces non artificialisées est de +4.73 ha.

Les surfaces où les sols ont été rendus imperméables

En 2021, la surface dont les sols sont imperméables en raison du bâti est de 16.13 ha. La surface dont les sols sont imperméables en raison d'un revêtement est de 24.89 ha.